



Concise, le 11 novembre 2024

## Préavis municipal No 41/2024 relatif au budget de l'exercice 2025

---

Réf : 17077

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a),

du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal,

nous vous soumettons, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2025.

NB Le plan des investissements inséré dans le présent document vous est remis à titre indicatif.

### 1. PREAMBULE

Le budget présenté dans ce préavis sera le dernier au format MCH1 (Modèle Comptable Harmonisé de première génération). À partir de 2026, le budget adoptera le modèle MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération).

Ce changement imminent nécessite une révision complète des fonds de réserve, que nous détaillerons dans ce dossier. Suite aux décisions de la Municipalité concernant l'avenir de ces fonds, des dissolutions sont proposées pour le budget 2025, générant ainsi des revenus non financiers. En contrepartie, un montant équivalent est comptabilisé en amortissements supplémentaires sur divers investissements, créant ainsi une charge non financière. En somme, la dissolution des fonds est compensée par des amortissements, rendant l'opération neutre et sans impact sur le résultat du budget 2025 ni sur la trésorerie.

Le préavis budgétaire 2025 présente un déficit prévisionnel de CHF 664'860.--, soit un excédent de dépenses de CHF 65'155.-- par rapport au budget 2024. Le résultat net, hors amortissements et dissolutions de fonds de réserve, affiche un excédent de charges de CHF 192'690.--. La Municipalité s'engage à réduire drastiquement les dépenses, ce qui a déjà permis d'améliorer les résultats au-delà des prévisions budgétaires ces dernières années. Cette même rigueur sera appliquée pour l'exercice 2025.

Des amortissements comptables sont prévus à hauteur de CHF 599'940.-- sur le budget 2025. Ces amortissements obligatoires concernent les investissements. Les amortissements supplémentaires, s'élevant à CHF 595'550.--, sont compensés par les dissolutions des réserves mentionnées précédemment. Outre la dissolution des fonds, un prélèvement de CHF 50'000.-- sur le fonds affecté au tourisme a été budgété, conformément au préavis n° 35/2024, pour la création d'une place de jeux scolaire et municipale. De plus, un montant de CHF 141'480.--, relatif au préavis de réfection des berges et enrochements n° 33/2023, sera prélevé sur le fonds pour les travaux de mise en conformité du port.

Ces prélèvements sur les fonds compensent des amortissements de montants équivalents, rendant l'opération neutre en termes de résultat.

Les amortissements obligatoires et supplémentaires prévus sur le budget 2025 permettront de finaliser, d'ici au 31 décembre 2025, les amortissements des investissements suivants :

- Bâtiment du port
- Port
- Terrain parcelle 1769 au port
- Eclairage public en portel
- Eclairage public Les Châtaigniers
- Eclairage public port
- Réfection de 3 chemins communaux du DP
- Réfection des berges et enrochements
- Barrière complexe communal En Chenaux

Bien que certains investissements soient complètement amortis au niveau comptable, il subsiste néanmoins des crédits bancaires à rembourser pour un montant de CHF 745'000. – concernant le port et CHF 752'000. – pour la réfection de 3 chemins communaux du DP.

Suite à l'acceptation du préavis concernant le taux d'imposition, celui-ci est fixé à 69 % sur le budget 2025.

Les budgets des différentes associations augmentent en moyenne de 16 %, pour un montant total de CHF 504'170.--, comme détaillé en page 5 de ce préavis.

Comme exprimé les années précédentes, les investissements ne passent pas par voie budgétaire mais par voie de préavis. Cette méthode permet de comptabiliser les investissements puis de procéder à leur amortissement. Elle offre également une vision claire et un accord sur les engagements financiers que notre commune souhaite ou doit prendre.

## 2. QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'EXERCICE EN COURS (BUDGET 2024)

Les investissements consentis cette année et l'année dernière par le biais de préavis ne sont pas encore tous ancrés dans les comptes actuels. La création de la place de jeux scolaire et municipale ainsi que la réfection des berges et enrochements s'étant terminés cette année, les 1<sup>ers</sup> amortissements auront lieu sur l'exercice prochain. Il en sera certainement de même pour les travaux de séparatifs du secteur STEP-En Chaffard ainsi que la réfection de la portion de route RC 401 et giratoire.

Les taux d'intérêt ont légèrement baissé et se situent actuellement autour de 1.6 % pour des avances à terme fixe de 3 mois. Nous continuons de surveiller attentivement la situation et maintenons un contact étroit avec notre partenaire bancaire.

L'extraordinaire revenu 2023 sur les impôts de successions et donations de plus de 2 millions de CHF ont été encaissés durant cette année. Un solde d'environ CHF 700'000. – doit encore être versé au Canton dans le cadre de la péréquation. Une partie de ces liquidités a été utilisée pour le remboursement d'ATF pour un montant total de CHF 659'000. – au moment où le taux d'intérêt était le plus élevés. Le solde servira au financement des investissements.

Au niveau administratif, notre secrétaire municipal est en poste depuis six mois. Une archiviste a également rejoint l'équipe le 1er avril 2024, à un taux d'activité de 20 %, pour trier, archiver, évacuer les documents nécessaires et organiser les archives dans notre nouveau local. L'équipe est désormais complète et stable.

Dans le cadre de la Voirie, nos deux employés totalisent un 195 %. D'autre part, nous bénéficions cette année de l'assistance d'un civiliste pendant toute l'année.

Du côté informatique, l'année 2024 se déroule normalement et sans imprévus. L'année prochaine s'annonce nettement plus chargée et sera détaillée sous le point numéro 3.

### 3. CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET 2025

Le budget 2025 intègre les réserves complémentaires qui devraient nous permettre de procéder aux futurs investissements relatifs à notre séparatif et au traitement de nos eaux usées. Ces réserves faciliteront l'engagement de ressources financières importantes dans les projets vitaux mais onéreux de collecte et traitement des eaux.

Le poste de l'archiviste est budgété à 40% sur l'année 2025. Les autres postes du bureau communal sont stables. L'ETP (Equivalent Temps Plein) sur le budget 2025 se monte à 3.

Avec l'augmentation des cadences de desserte du train à Concise, les charges de transports augmentent de CHF 30'000.-- par rapport au budget 2024.

Le budget 2025 du service Informatique représente 1.91 % des charges totales hors amortissements supplémentaires. L'entrée en vigueur du MCH2 implique des charges significatives pour les communes, notamment au niveau informatique. L'offre d'Ofisa Informatique SA pour la transition sur ce nouveau plan de compte est estimée à CHF 43'000.-- TTC. Notons que les nombreuses annexes à présenter dans la brochure des comptes dès l'entrée en vigueur du MCH2 seront disponibles dans Abacus, ce qui permettra un gain de temps considérable, notamment pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie.

Par ailleurs, l'éditeur du logiciel Abacus exige que des migrations (changements de version) soient effectuées tous les deux ans, faute de quoi les corrections de programme ne sont pas prises en compte. Nous utilisons actuellement la version 2023 et devons passer à la version 2025 au cours de l'année prochaine, ce qui entraînera un coût d'environ CHF 15'000.--.

De plus, la Municipalité et le Secrétaire municipal souhaitent optimiser la prise de PV des séances municipales, leur suivi ainsi que l'échange des informations et des tâches affectées aux autres services, en installant le logiciel eSéances. Cette solution comprend une GED (gestion électronique de documents) puisque chaque document lié à une décision de Municipalité sera scanné et facilement retrouvable au moyen d'un moteur de recherche. Actuellement, la prise de PV se fait sur un fichier Excel qui devient lourd et peu efficient. Ofisa Informatique SA nous a transmis une offre de CHF 17'000.-- pour ce logiciel qui comprend les licences, l'installation et la formation et la reprise des anciens PV de Municipalité. Le coût annuel après installation se monte à CHF 3'400.-- et l'estimation du nombre d'heures gagnées grâce à ce logiciel se monte à 350 heures par année environ.

Concernant les recettes fiscales (impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques), nous avons appliqué la même méthode que les deux derniers budgets. Nous avons dès lors pris comme base la moyenne des revenus des années fiscales de 2017 à 2022. Ces années fiscales étant entièrement ou presque entièrement taxées. Il en ressort une moyenne annuelle de CHF 1'750'000.-- pour le revenu des personnes physiques et CHF 355'000.-- pour la fortune. Le taux de 69 % a ensuite été appliqué sur ces montants, donnant ensuite des revenus à CHF 1'740'000.-- pour les revenus et CHF 350'000.-- pour la fortune. Ces calculs tiennent également compte de l'augmentation de la population prévue.

Les autres impôts ont été évalués principalement sur la base de la moyenne des revenus des 5 dernières années. L'estimation du nombre d'habitants au 31 décembre 2025 a été fixée à 1085.

La NPIV (Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Cette refonte de la péréquation entraîne d'importants changements, présentés dans un document annexe. Malheureusement, le montant provisoire estimé pour 2025 par le Canton n'est pas favorable à notre Commune. L'augmentation totale de ces charges, y compris la réforme policière, représente CHF 133'860.-- de plus que le budget 2024 et ne tient pas compte des revenus d'impôts conjoncturels exceptionnels de 2023.

L'engagement d'un nouvel employé de Voirie a été budgété pour un taux d'activité à 100% sur l'année 2025. Un des employés actuels de la Voirie, réduira son taux d'activité de 95% à 80% dès janvier 2025. L'ETP (Equivalent Temps Plein) est de 2.8 sur le budget 2025. Les travaux étant toujours plus conséquents, avec notamment le suivi de l'autocontrôle (EIESP), l'engagement d'une nouvelle personne nous permettra également d'effectuer des nettoyages ou petites réparations sur certains de nos bâtiments communaux. Trois contrats de l'entreprise de nettoyage ont d'ailleurs été résiliés pour le 31 décembre 2024 (grande salle, port et Eglise).

Nous rappelons qu'en cas d'interventions d'urgence, la Municipalité a liberté de traiter chaque cas, pour un plafond maximal de 20'000 CHF, conformément à la législature.

Le cas typique d'une situation d'urgence serait, par exemple, la rupture d'une canalisation publique d'eau impliquant d'urgence une réparation rapide en vue de rétablir la distribution. Dans ce cas, la dépense totale fera l'objet d'un préavis au Conseil communal dès que toutes les données techniques et financières seront réunies.

#### 4. PLAN DES INVESTISSEMENTS

Il convient de rappeler les principales dépenses d'investissement auxquelles notre Commune devra faire face à moyen terme et qui seront actualisées durant le budget 2025 soit, à titre indicatif :

Séparatif des eaux :	CHF 1.16 millions	en cours jusqu'en 2026
Bâtiments et constructions	CHF 2.23 millions	d'ici 2026

Pour rappel, le **plafond d'endettement (brut)** demandé pour la législature 2021-2026 est de CHF 20 millions. Ce plafond comprend le plafond de cautionnement d'un montant de CHF 1'971'000.--. Au 31 décembre 2025, le total des emprunts engagés sont prévus à hauteur de CHF 6'872'025.--.

#### 5. EVOLUTION DES RECETTES

Les différentes **rubriques d'impôts** ont été budgétisées selon l'explication donnée au point no 3.

Les taxes eau et épuration ne subissent pas de modification en 2025. Par contre, la taxe déchets a été augmentée à son maximum de notre règlement et ceci dès la taxation de l'année 2021. A ce jour, une refonte de notre règlement et de la directive est en cours. Le préavis de révision de ce règlement vous sera proposé dès que possible. Pour rappel, le montant des taxes doit être revu à la hausse, ceci afin de couvrir à 100 % le coût de l'élimination des déchets urbains, selon les exigences légales.

## 6. EVOLUTION DES CHARGES

Les charges facturées par l'Etat ou les différentes associations sont présentées sur le tableau suivant avec le % d'évolution entre le budget 2025 et le budget 2024 :

Participation à des charges cantonales, d'autres communes, et associations de Commune	Budget 2025	Budget 2024	Ecart Budget 2025 / Budget 2024	% Evolution entre BU 2025 et BU 2024
	Charges	Charges	Charges	
150/3653.00 Ecoles de Musique (FEM)	10 300.00	10 000.00	300.00	3.00%
160/3651.00 Promotion touristique	18 000.00	17 980.00	20.00	0.11%
160/3653.04 Sauvetage des Iris (police)	3 200.00	3 200.00	0.00	0.00%
160/3653.05 Maison des Terroirs	3 260.00	3 080.00	180.00	5.84%
180/3517.00 Participation au trafic régional	152 800.00	120 800.00	32 000.00	26.49%
220/3521.00 Participation au fonds de péréquation	583 000.00	665 000.00	-82 000.00	-12.33%
320/3528.00 Garde de triage - frais exploitation	17 000.00	18 000.00	-1 000.00	-5.56%
350/3521.06 Participation entretien ligne de tir	5 040.00	5 040.00	0.00	0.00%
352/3524.00 Participation Eglise (Voirie)	15 430.00	16 200.00	-770.00	-4.75%
430/3526.04 Participation Voirie	159 070.00	187 600.00	-28 530.00	-15.21%
440/3524.01 Participation cimetière (Voirie)	9 330.00	10 600.00	-1 270.00	-11.98%
452/3526.06 Participation déchetterie Champagne	105 000.00	93 900.00	11 100.00	11.82%
460/3520.00 Part frais AIERG (projet régionalisation)	110 120.00	39 800.00	70 320.00	176.68%
460/3526.02 STEP - Participation communale	71 120.00	82 000.00	-10 880.00	-13.27%
510/3522.00 Part. au groupement scolaire	323 700.00	316 200.00	7 500.00	2.37%
520/3522.00 Part. au groupement scolaire	323 700.00	333 400.00	-9 700.00	-2.91%
540/3522.01 Part. à l'Office régional O.P.	1 400.00	1 400.00	0.00	0.00%
610/3511.00 Réforme policière	152 000.00	104 700.00	47 300.00	45.18%
650/3521.02 Participation SDIS régional	51 600.00	46 800.00	4 800.00	10.26%
660/3522.02 Participation ORPC Jura-Nord vaudois	20 880.00	19 800.00	1 080.00	5.45%
710/3521.04 ARAS Junova buts optionnels	3 800.00	3 600.00	200.00	5.56%
710/3522.03 ARAS Junova buts principaux	6 180.00	5 900.00	280.00	4.75%
710/3524.04 Grandson accueil de jour RADEGE (+ FAJE)	310 000.00	277 500.00	32 500.00	11.71%
720/3515.00 Facture sociale	992 000.00	557 500.00	434 500.00	77.94%
810/3526.03 EIESP - Participation Concise	69 040.00	72 800.00	-3 760.00	-5.16%
<b>Totaux</b>	<b>3 516 970</b>	<b>3 012 800</b>	<b>504 170</b>	<b>16.73%</b>

<b>Total des charges du budget</b>	<b>7 036 530</b>	<b>6 055 475</b>
------------------------------------	------------------	------------------

<b>% des charges cantonale, d'autres communes et associations Commune</b>	<b>49.98%</b>	<b>49.75%</b>
---	---------------	---------------

Les **intérêts passifs** ont été estimés selon l'état des dettes bancaires prévisibles au 31 décembre 2025. Un taux de 2% d'intérêts est budgété sur l'année 2025 pour un montant d'intérêts total de CHF 123'157.25.-.

Les **amortissements financiers** (remboursement des dettes) sont budgétisés à hauteur de CHF 395'950.--.

## 7. CONCLUSION

Pour terminer, nous rappelons également que la part des réallocations de l'Etat, des associations de communes et autres entités représente quasiment 50 % des charges de notre budget sur lequel nous n'avons pas ou très peu de marge de manœuvre.

La Municipalité espère que l'Etat prendra en compte une meilleure répartition des charges entre Canton et Communes dans les exercices futurs. C'est donc avec confiance qu'elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

vu le projet de budget et le préavis présentés par la Municipalité

- entendu le rapport de la commission des finances

#### DECIDE

d'approuver le projet de budget 2025 qui prévoit :

aux revenus	CHF	6'369'770.00
aux charges	CHF	7'034'630.00
soit un excédent de charges de	CHF	664'860.00

Adopté en séance de Municipalité le 11 novembre 2024.

**Municipal responsable : Monsieur David Romero**

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Claude Jäggi



Le Secrétaire :



Marc-André Burdet

Annexe : dossier budget 2025